

**ACTION  
CITOYENNE**  
EN CHARENTE-MARITIME

DATE LIMITE  
DE CANDIDATURE :  
15 OCTOBRE 2020



# CITOYENNES, CITOYENS SOLIDAIRES

Appel à Projets « Solidarité / Entraide COVID-19 »

Le Département de la Charente-Maritime  
accompagne les associations et les collectivités mobilisées  
dans le cadre de la crise COVID-19.

  
**la  
Charente  
Maritime**  
LE DÉPARTEMENT

infos et renseignements :  
[action-citoyenne@charente-maritime.fr](mailto:action-citoyenne@charente-maritime.fr)

[charente-maritime.fr](http://charente-maritime.fr)



## APPEL À PROJETS – CITOYENNETE 2020

### «Solidarité/Entraide Covid-19»

#### I – Objet de l'appel à projets

L'objectif de l'appel à projet est d'accompagner les associations et les collectivités qui contribueraient à l'effort de solidarité dans le cadre de la crise liée au COVID-19 :

Par exemple :

- Fabrication de matériel nécessaire aux personnes exposées (masques, blouses, etc...)
- Mise en place de plate-forme d'entraide ou d'écoute (portage de repas à domicile, aides aux courses, etc...)
- L'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables (violences intrafamiliales, personnes isolées, etc...)
- ...

#### II – Bénéficiaires et critères d'éligibilité

- Les Communes, les Communautés de Communes, les Communautés d'agglomération, les établissements publics, les Associations du département de la Charente-Maritime.
- être mis en œuvre dans le département de la Charente-Maritime et réalisés en 2020.

La sélection des projets s'opérera par la Commission Culture, Sport, Tourisme, et Citoyenneté. Ne seront pas recevables les demandes concernant le fonctionnement récurrent des structures.

#### III – Modalités de soutien financier

- Un taux variable en fonction du projet,
- La subvention est plafonnée à 2 000 €,
- La subvention est versée en une fois.

#### IV – Comment répondre ?

##### - Constitution du dossier

Pour participer au présent appel à projets et être en mesure d'être pleinement apprécié, il convient de renseigner le formulaire joint au présent règlement.

Concernant les structures associatives, il convient de joindre également les pièces suivantes :

- une copie du récépissé de déclaration en Préfecture,
- numéro de SIRET + Code APE + RIB,
- la composition du bureau et Les statuts de l'association.

##### - Date limite – Lieu de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature **COMPLET** doit être adressé au plus tard le **15 octobre 2020**.

**Par courrier** : pli recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Département  
**Action Citoyenne**  
Guichet unique – Direction des Collectivités  
85, Boulevard de la République – CS 60003  
17076 LA ROCHELLE cedex 9

Le pli devra porter la mention suivante : **Appel à projet – Solidarité/Entraide COVID-19**

**Par mail à BF-DCOL-GUICHETUNIQUE@charente-maritime.fr**

Monsieur le Président du Département  
***Action Citoyenne***  
Guichet unique – Direction des Collectivités  
85 boulevard de la République – CS 60003  
17076 LA ROCHELLE cedex 9

Le mail devra porter la mention suivante : **Appel à projet – « SOLIDARITE/ENTRAIDE – COVID 19 »**.

Les dossiers incomplets ou parvenus après le 15 octobre 2020 au Département, ne seront pas pris en considération.

**- Contacts / Renseignements**

action-citoyenne@charente-maritime.fr – Tél. 05.46.31.76.13



## 2. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

- Déclare que ..... est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

**- Demande une subvention de : ..... euros.**

- Précise que cette subvention devra être versée sur le compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Fait à : ..... Signature :

Le : .....

*Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.  
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*

Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé RIB

### 3. BUDGET DU PROJET

CHARGES CHARGES DIRECTES	Montant €	PRODUITS RESSOURCES DIRECTES	Montant €
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions</b>	
<b>61 – 62 Services extérieurs</b>		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance			
Documentation		Département(s) :	
Publicité, publication			
Divers		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>6</sup>	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération,		Commune(s) :	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>		<b>75.- Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunération des personnels		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>			

TOTAL DES CHARGES :		TOTAL DES PRODUITS :	
---------------------	--	----------------------	--

La subvention de.....€ représente .....% du total des produits.  
(montant attribué/total des produits) x 100.